



Un schéma : pour quoi faire ?

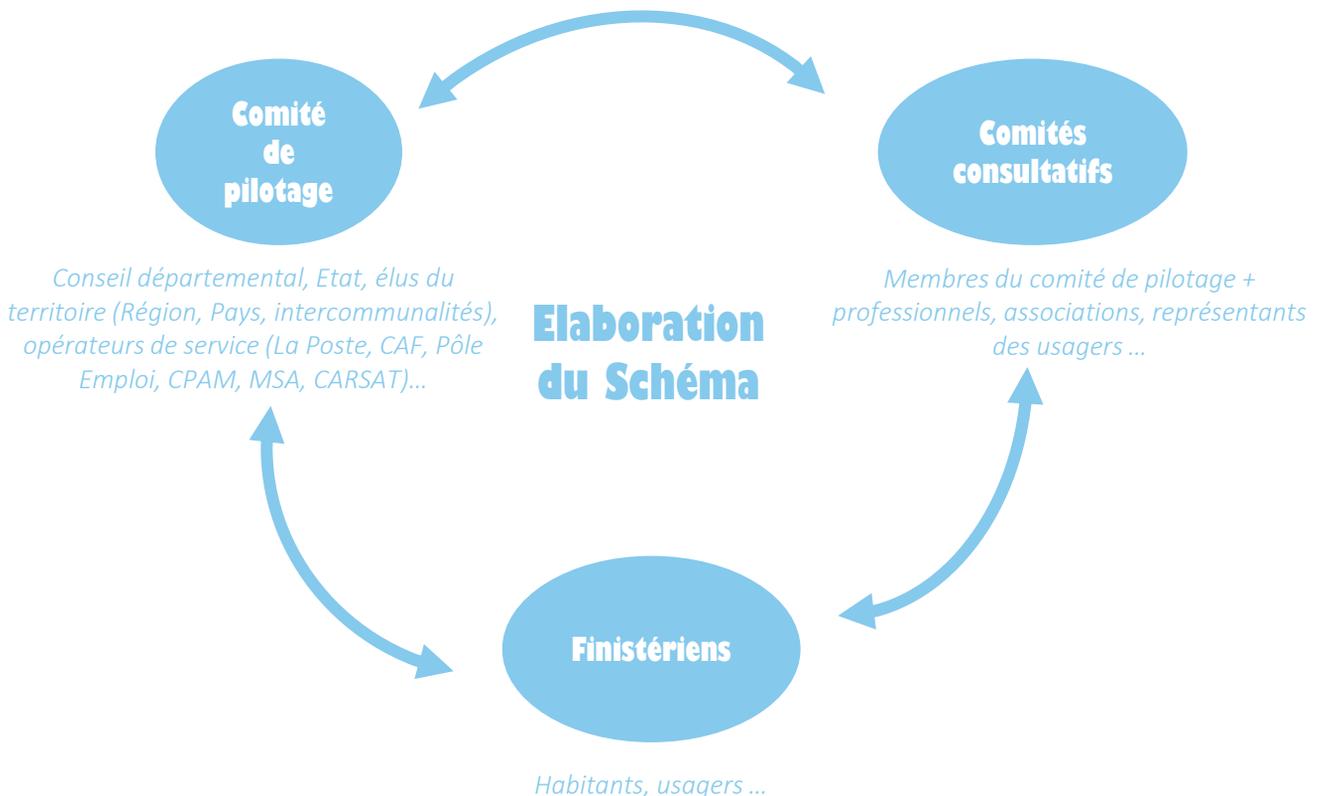
L'accessibilité des services au public est au cœur des préoccupations de l'Etat et du Conseil départemental du Finistère. Elle constitue un axe central de leur politique d'égalité et de solidarité des territoires.

Sur les huit mois à venir (de janvier à octobre 2016), le Conseil départemental et la Préfecture, accompagnés du cabinet Edater, vont analyser les services existants, les attentes et les besoins des publics et des territoires finistériens. L'objectif est de définir pour une période de six ans une stratégie et un programme d'actions destinés à améliorer l'offre de services au public.

Ils seront formalisés dans un document intitulé «Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public».

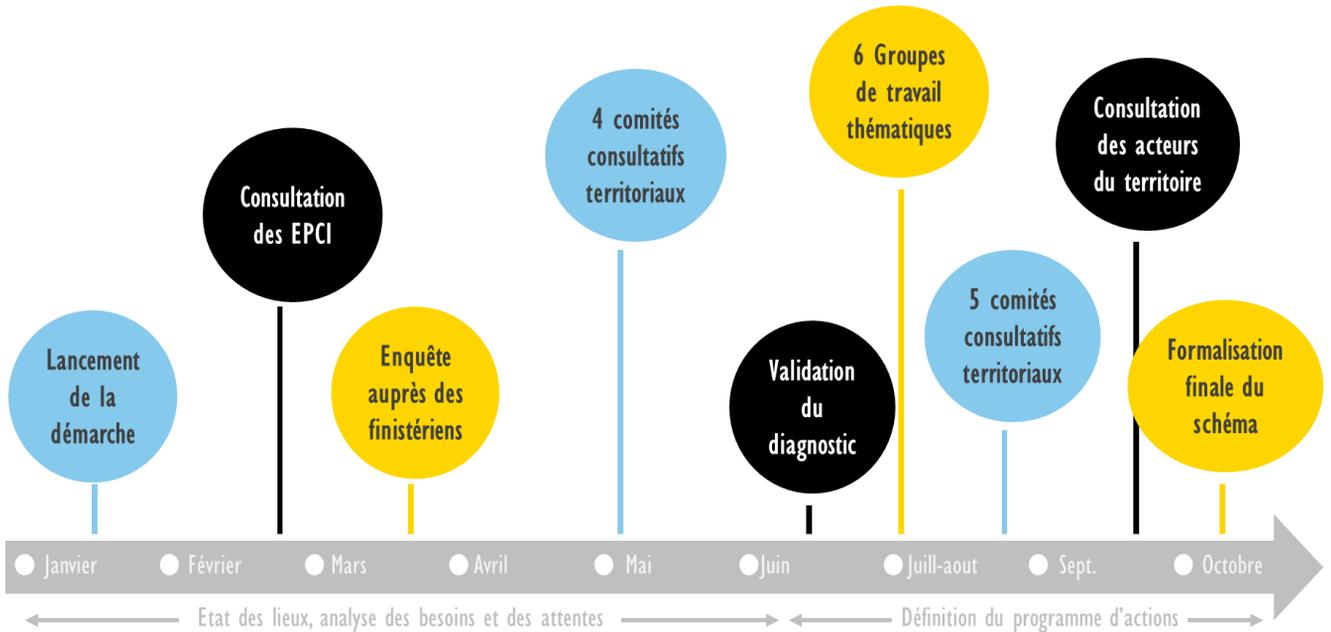
Qui va être associé ?

L'élaboration du schéma sera menée en concertation avec la population et en étroite collaboration avec les acteurs des territoires et les opérateurs de services.





Comment va-t-on travailler ?



Zoom sur l'enquête auprès des finistériens

Pour recueillir les attentes des Finistérien-nes, une grande enquête sur l'amélioration des services au public est organisée du 7 mars au 7 avril 2016. Elle vise à mieux connaître et mesurer l'usage et l'accessibilité des services au public.

L'accessibilité aux services sera notamment évaluée par la mesure de satisfaction sur les horaires d'ouverture, l'analyse des modes d'accès utilisés (à pied, en vélo, voiture ou transport public / accès physique ou à distance), la compréhension des temps d'accès acceptables pour chaque service, etc...

Les avis et propositions des habitants du Finistère, recueillis au travers de cette enquête, viendront enrichir le diagnostic de l'accessibilité des services au public, base de travail et d'analyse à partir duquel sera élaboré le futur schéma.

Deux possibilités pour participer à l'enquête :

- Réponse en ligne sur le site Internet : servicesaupublic.finistere.fr.
- Remplissage de questionnaires papier, disponibles dans les mairies, les sièges des intercommunalités, les services de l'État et du Conseil départemental et les points d'accueil des principaux opérateurs (CFA, CPAM, CARSAT,...).